

## L'UPA est pour l'éolien, mais pas sur ses terres!



La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec craint que les projets éoliens se multiplient sur le territoire. (Archives La Presse/Archives La Presse)

À la suite des annonces du gouvernement de prolonger la période d'appels d'offres de production d'éoliennes et d'augmenter leur puissance, la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec craint que les projets éoliens se multiplient sur le territoire.

«La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec est en faveur du développement d'une énergie verte, mais pas aux dépens de la protection du territoire agricole centricois. Pour l'UPA, les terres agricoles devraient être utilisées strictement pour des activités agricoles», a tenu à affirmer le président Daniel Habel.

Celui-ci souligne qu'au Centre-du-Québec, l'agriculture occupe une place centrale pour la vitalité sociale et économique, avec plus de 3300 entreprises agricoles et plus de 5500 emplois directement liés au secteur.



Le président de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec, Daniel Habel. (François Gervais/François Gervais)

«Tout cela est possible sur seulement 250 000 hectares en culture dans la région. Dans une ère où l'on souhaite accroître l'autonomie alimentaire, la protection de ces 250 000 hectares est primordiale», plaide-t-il.

Si elle n'est pas contre le développement des parcs éoliens au Québec et de la transition énergétique, la fédération régionale préconise toutefois leur l'implantation à l'extérieur de la zone agricole, et particulièrement à l'extérieur des terres en culture.

Et, fait-on remarquer, les producteurs et productrices agricoles sont toujours limités par le Règlement sur les exploitations agricoles qui empêche l'accroissement des superficies en culture, «ce qui fait en sorte que les pertes en superficies agricoles causées par de tels projets sont difficilement remplaçables».

«Ces projets éoliens, on souhaite qu'ils s'établissent à l'extérieur des terres agricoles cultivables et des érablières parce que les zones agricoles, on en a besoin pour nourrir les Québécois», martèle M. Habel.

Selon lui, la zone agricole est constamment grugée par l'étalement urbain, les projets d'infrastructures de toutes sortes et les initiatives de conservation.

«La Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec demande que le processus d'appel d'offres à venir interdise que les nouveaux projets soient localisés en zone agricole dynamique et qu'il soit précédé de consultations auprès de l'ensemble des intervenants concernés. L'UPA continue donc de défendre le principe de zéro perte nette en agriculture», a-t-il conclu.